

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2018-13
---	---	-----------------

SEANCE DU 15 MARS 2018

NOMBRE DE MEMBRES			Le 15 mars 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine , MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : GIRARDIN Carine à DESBOIS Charline Absents : PAJOT Marc Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	14	

Date de la convocation
 08/03/2018
Date d'affichage
 16/03/2018

OBJET : TRAVAUX REHABILITATION ECOLE – PROLONGATION LOCATION ALGECOS

- Vu la délibération n° 2017-25 du 15 juin 2017 arrêtant la location de deux algécos pour une durée de 7 mois, utilisés pour les classes ;
- Vu la livraison des algécos en date du 18 août 2017 ;

Monsieur le Maire rappelle les conditions des marchés publics passés en 2017 pour la réhabilitation de l'école, et informe que les délais initiaux des travaux ne sont pas tenus et qu'à ce titre il nécessaire de prolonger la location des algécos jusqu'à la fin des travaux, afin de ne pas perturber l'école (enseignements et élèves)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de prendre de prolonger la location des 2 algécos situés dans la cour de l'école le temps nécessaire au bon fonctionnement de la scolarité des enfants,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes décisions utiles à ce dossier,
- DONNE tous pouvoir de signatures au maire à cet effet.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT